

# PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 8 décembre 2012  
Présidence de M. Denis Richter, président

La séance est convoquée à 15h30.

Y compris le Président, 69 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Sylvia Blanc, Catherine Rollandin, Camille Winterhalter  
MM. Alain Aebi, Crescenzo Gelormini, Thierry Janz, Erich Kaiser, Axel Kuonen,  
Jean-Samuel Leuba, Pascal Metraux, Félix Paschoud, Fabrice Rod, Patrick-Olivier  
Rosselet, Philippe Sandoz

Absents : MM. Bernard Gabriel, Jean-Christophe Piccard

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR MODIFIE

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

### 1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

**M. Werner Bauer**, du groupe radical, domicilié à la route de Lavaux 254, qui remplace Mme Carol Gay-Hirt, démissionnaire, est assermenté.

### 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2012

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

**Le Président** a reçu le 8 novembre la lettre de démission du Conseil communal de Mme Carol Gay-Hirt.

Le 14 novembre, il a reçu un courrier concernant la démission du Conseil d'établissement de Lutry de M. Patrick Aeby.

Il a été invité le 15 novembre à l'inspection annuelle de Madame la Préfète Anne Marion Freiss.

Le 17 novembre, il a participé à l'inauguration du Lustriacum.

Il a reçu le 22 novembre une lettre ouverte du président de la commission des finances de Payerne invitant les communes à se joindre à un mouvement de protestation en refusant, dans le cadre de l'examen des budgets, les chiffres présentés par le Canton.

Le bureau du Conseil a dépouillé le 25 novembre les deux objets des votations fédérale et cantonale.

**Le Président** a reçu le 1<sup>er</sup> décembre la lettre de démission du Conseil communal de M. Yves Leumann.

Il donne lecture du courrier du 3 décembre de M. Jean-Charles Calzoni concernant le remplacement du chauffage électrique. Le Président laisse le soin à la Municipalité de répondre à ce courrier qu'elle a reçu en copie, s'agissant d'un objet de sa compétence.

Le 7 décembre, il a reçu une invitation pour les membres des Conseils communaux de Pully et Lutry pour la projection d'un film documentaire sur la Chine.

#### 4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

#### 5. PREAVIS MUNICIPAL N° 1185/2012 CONCERNANT LE BUDGET 2013 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

**M. Christophe Gessner**, président libéral de la Commission des finances, donne quelques chiffres clés. L'autofinancement est de CHF 715'000.-, soit 1.22%. Après des investissements de CHF 5'024'000.- et un prélèvement sur réserves de CHF 4'390'000.-, le bénéfice financier est de CHF 187'500.- Les réserves prévues au 31.12.2013 sont de CHF 37'570'000.- Les liquidités au 31.12.2011 étaient de CHF 1'397'000.- Les emprunts arrivés à échéance entre 2008 et 2013 sont remboursés, dont CHF 4'200'000.- pour l'exercice 2013. La dette concernant les emprunts passe de CHF 24'000'000.- en 2007 à moins de CHF 4'000'000.- au 31.12.2013. La charge d'intérêts entre 2007 et 2013 est en diminution de CHF 630'000.- ce qui équivaut à un point d'impôt.

**La Municipalité** ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

#### BOURSE COMMUNALE

**M. Jacques-André Conne** fait une remarque concernant le rapport de la commission des finances. Au chiffre 117.42321 il est dit que la Municipalité est prête à abandonner le droit de superficie lié au bâtiment des Champs mais attend une proposition de la Coopérative du logement de Lutry. En réalité la Municipalité n'est pas prête à abandonner ce droit, elle attend une proposition de la Coopérative pour examiner l'éventuel abandon.

#### p. 39 ENCOURAGEMENT A L'ETUDE DE LA MUSIQUE

**M. André Kudelski** demande si ce montant est déjà attribué ou s'il correspond à une facture faite par le Canton.

**Mme Claire Glauser** répond qu'avec la nouvelle loi sur les écoles de musique, une fondation a été créée. Elle est chargée de récolter les fonds versés par les communes et de les redistribuer aux écoles de musique. Actuellement le montant est de Fr. 5.50/habitant et va augmenter jusqu'à Fr. 9.50/habitant. A Lutry il y a une subvention personnalisée aux parents dont les enfants fréquentent les écoles de musique. La Municipalité maintiendra cette subvention jusqu'à ce que les écoles reçoivent l'argent de la fondation.

#### p. 49 HEBERGEMENT DES APPLICATIONS COMMUNALES

**M. André Kudelski** veut connaître l'évolution de ce montant ces dernières années et s'il y avait eu un appel d'offres pour cet hébergement.

**Réponse de M. Charles Monod** : le montant de CHF 62'000.- ne concerne pas seulement un simple hébergement de fichier mais également la location d'application. La Municipalité s'est

préoccupée de ce poste et envisage d'ailleurs de rapatrier ces services sur sa propre infrastructure.

p. 48 ADMINISTRATION DU SERVICE INFORMATIQUE

**M. Christian van Singer** demande s'il y a eu une réflexion d'utilisation des logiciels libres.

Réponse de **M. Charles Monod** : pour l'instant la Municipalité est dans une réflexion de rapatriement des logiciels. On les utilise passablement pour des applications métiers et pour ceux où on n'a pas d'alternative. On pourrait avoir une réflexion sur les logiciels de bureautique.

p. 45 PLAGE LUTRY-HONORAIRES SURVEILLANCE

**M. Denis Aguet** est inquiet de l'augmentation de ce poste, bien que le rapport de la commission des finances explique que ceci est dû à la prolongation de la surveillance du côté de Villette pour contrer les dealers.

**M. Charles Monod** répond que la période estivale a été très mouvementée et que l'on a dû prendre des mesures, par exemple doubler les effectifs de surveillance.

p. 38 AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS

**Mme Alessandra Silauri** constate que sur le budget global de la Commune d'environ 60 millions de francs, on est loin du 1% culturel. Elle demande si la Municipalité prévoit de se rapprocher de ce 1%.

Réponse de **Mme Claire Glauser** : on a des contraintes budgétaires. Elle espère que l'on pourra le faire plus tard.

p. 63 RECAPITULATION PAR BATIMENTS

**M. Denis Aguet** veut savoir de quel bâtiment il s'agit à propos de « la centrale de chauffe-place des Halles ».

**M. Jacques-André Conne** répond qu'il s'agit de la centrale de chauffe au gaz qui se situe à l'hôtel du Rivage et qui alimente les bâtiments de la Place des Halles qui sont propriété de la Commune ainsi que deux autres bâtiments qui ne sont pas propriété de la Commune. La diminution vient des comptes et décomptes et aussi d'une diminution consentie afin que les locataires ne payent pas l'entier de la charge de chauffage dans la mesure où le propriétaire peut faire des économies, car s'ils n'avaient pas pris le gaz il aurait fallu changer la chaudière.

p. 69 ETUDE D'AVANT PROJET DU PARKING DES JARDINS DU CHATEAU

**Mme Rose-Marie Notz** souhaiterait avoir plus d'informations à ce sujet.

**M. Christophe Gessner** répond qu'il s'agit d'un budget et que des études sont déjà en cours.

p. 71 ECLAIRAGE PUBLIC

**M. Dominique Roulet** signale que la Municipalité s'était engagée il y a quelques années avec la commission de gestion à diminuer de 25 ou 30% la consommation d'énergie liée à l'éclairage public.

Réponse de **M. Charles Monod** : des mesures ont été prises en partie en votant le budget pour l'éclairage public qui consistait à rénover 50% des éclairages devenus obsolètes. On a commencé à remplacer quelques éclairages et il faudra attendre un peu pour voir les incidences sur la consommation.

p. 76 ORDURES MENAGERES

**M. Christian van Singer** demande si la Municipalité a pris en compte le tourisme des déchets dans son budget.

**Mme Aude Savoy** répond qu'au niveau du budget il n'y a pas de différence en ce qui concerne les mesures de surveillance qui vont être prises en 2013. La Municipalité est consciente que la Commune de Lutry prend le risque de voir ce tourisme se mettre en place. Paudex et Belmont sont dans la même situation. La Municipalité a prévu d'augmenter les compétences de certains employés de la voirie qui leur permettront de faire des contrôles. Au niveau de GEDREL un certain montant a été accordé au budget 2013 pour la surveillance. Elle répond à Mme Notz qu'il y a eu une communication municipale à la séance du 5 novembre qui faisait état de l'avancement du projet. Les mandats ont été mis dans le budget et ils consisteront à affiner l'avant projet d'études du parking.

p. 95 POLICE

**M. André Kudelski** constate qu'une augmentation des recettes de 76% est prévue. Il s'interroge sur ce que cela veut dire.

**M. Christophe Gessner** dit que la réponse est l'acquisition d'un radar.

**M. Denis Aguet** est surpris par la répartition des coûts de l'APOL. Lutry représente 47% d'habitants du périmètre concerné et paye 63%. Il demande si cette répartition peut évoluer avec le temps.

Réponse de **M. Charles Monod** : la clé de répartition n'est pas liée uniquement au nombre d'habitants, il y a plusieurs paramètres qui interviennent.

**M. André Kudelski** souhaite que toutes les tâches qui consistent à assurer la sécurité publique et notamment prévenir les cambriolages, soient prioritaires au lieu d'avoir « de l'argent facile » avec les automobilistes.

p. 96 PRELEVEMENT SUR FONDS DE RESERVE POUR AMENAGEMENT ABRIS PC

P. 102 PRELEVEMENT SUR FOND D'AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT

**M. Gaston Asper** remarque que ces deux prélèvements sont budgétés. A la page 109, l'état des réserves et provisions pour ces deux chapitres sont inchangés. Il demande sur quel compte se fait alors le prélèvement.

**M. Christophe Gessner** répond à M. Asper qu'à la page 109 dans le tableau de l'état des réserves et provisions, effectivement les deux prélèvements qu'il a signalés aux pages 96 et 102 ont été oubliés. Il assure qu'ils ne seront pas oubliés lors de l'établissement des comptes.

p. 63 RECAPITULATION PAR BATIMENTS

**M. Denis Aguet** demande s'il doit considérer que les revenus des immeubles incluent non seulement les loyers mais aussi les charges de chauffage.

**M. Raymond Sudan** avertit que dans le préavis figure un montant de CHF 400'000.- de recettes de radar.

**M. Charles Monod** précise que dans le cadre du budget de l'APOL les recettes de radar de CHF 400'000.- correspondent à l'ensemble du territoire de l'APOL.

**M. Gaston Asper** suggère que les pages 109, 116, 117 soient ramenées au début de la brochure comme ceci avait été fait pour les pages qui figurent maintenant au début.

p. 113 MISE EN PLACE DE BORNES TELESCOPIQUES AU CROISEMENT QUAI GUSTAVE DORET-PLACE DES HALLES

**M. Pierre Bonjour** constate que ce mini préavis avait déjà été présenté comme préavis et le Conseil communal l'avait refusé. Il demande si c'est vraiment nécessaire d'installer ces bornes.

**M. Charles Monod** explique qu'il y a eu une évolution avec des bornes dites intelligentes qui permettraient aux particuliers de les actionner eux-mêmes.

**M. Denis Aguet** rappelle qu'à l'époque la Municipalité avait présenté un préavis global concernant la circulation dans le bourg et qu'il avait été refusé. Il propose de faire un nouveau préavis avec une approche globale de la circulation dans le bourg et pas uniquement sur l'installation des bornes.

**M. Jacques-André Conne** précise qu'à différence de la dernière fois où la Municipalité avait présenté le préavis, cette fois il s'agit d'un objet ponctuel qui permettrait à la police de procéder à l'ouverture de ces bornes à distance.

**M. Denis Aguet** propose **un amendement** : refuser le crédit de CHF 50'000.- pour les bornes télescopiques et attendre un nouveau préavis municipal.

p. 113 COLLEGE DES PALES-ETABLISSEMENT D'UN AVANT PROJET DE RENOVATION

**M. Gaston Asper** souhaite savoir si la Municipalité pourra s'appuyer sur l'étude assez complète qui avait été effectuée pour un préavis en 1987.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : des études ont été faites l'année dernière sur la problématique thermique de ces bâtiments. C'est ces dernières qui vont être utilisées.

p.114 RESTAURANT DE LA LAGUNE-INSTALLATION D'UN STORE DE PROTECTION SOLAIRE ETANCHE

**M. Gaston Asper** s'inquiète sur la durée de vie d'un store en tissu PVC.

**M. Pierre-André Schlaeppli** informe que l'on va installer le même système de store qu'il y a à l'hôtel du Rivage et au restaurant la Barca, qui est satisfaisant.

**Mme Catherine Desaulles** demande si le coût des stores va être répercuté sur le loyer de la Lagune.

**M. Christophe Gessner** explique qu'il s'agit de l'entretien courant et qu'il n'y a pas de répercussion du coût.

p.112 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS-MISE EN PLACE DE 3 CONTAINERS SEMI-ENTERRES

**Mme Myriam Vaucher** demande si les modèles de container prévus tiennent compte de l'ouverture qui existe encore par rapport aux solutions qui seront choisies par la Commune.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : les containers existants sont adaptables au système de la taxe au sac. La Municipalité sait qu'il y a une certaine marque de container qui permet d'adapter la taxe au sac avec des cartes magnétiques. Toute cette problématique sera prise en compte dans le choix définitif du modèle de container.

## SERVICES INDUSTRIELS

**Le Président** ouvre la discussion sur le budget qui est passé en revue chapitre par chapitre. La parole n'étant pas demandé, la discussion est close.

**Le Président** ouvre une discussion générale sur le budget de la Bourse communale et des Services industriels.

**M. Thierry Buche** remarque que les charges cantonales augmentent chaque année et représentent plus de 50% du budget. Il fait suite à la lettre ouverte de l'élú de Payerne. Le report des charges cantonales est aléatoire, les montants réels sont souvent supérieurs à ceux qui ont été budgétés. Le Conseil d'Etat devrait augmenter le taux d'imposition pour diminuer les reports de charges dont se plaignent les communes. Même si la Commune de Lutry n'a pas de problème pour absorber le report de charges, il serait opportun par solidarité intercommunale de le notifier par un signe clair au Canton et d'adopter la résolution suggérée dans la lettre de l'élú de Payerne. A défaut si le Conseil ne souhaite pas entrer en matière pour

cette résolution, il propose d'adopter une résolution que la Municipalité fasse part au Canton de la réprobation du Conseil communal du report constant des charges cantonales sur les finances communales.

**M. Christian van Singer** explique que cette augmentation est surtout due au report des charges de la Confédération sur les cantons et que ceux-ci les reportent sur les communes. Il cite deux exemples, la diminution de la durée de l'assurance chômage et l'augmentation des travailleurs pauvres. Ces deux raisons le poussent à ne pas demander une intervention auprès du Conseil d'Etat.

**M. Denis Aguet** dit que s'il a bien compris, la position de Payerne est de refuser le budget 2013 en ce qui concerne la facture sociale et de garder les chiffres du budget 2012. En page 16 du budget, on voit qu'il y a une diminution de la facture sociale de plus d'un million et demi de francs. On ne peut pas être solidaire avec la Commune de Payerne.

**M. Michel Monod** estime que la résolution est une forme de mauvaise humeur et que c'est bien de faire part au Canton du mécontentement des communes.

**Mme Monique Weber-Jobé** informe qu'il y a eu une évolution depuis que la Commune de Payerne s'est prononcée. On assiste à une ouverture des négociations entre le Conseil d'Etat et l'union des communes vaudoises et l'association des communes vaudoises. Le Conseil d'Etat a repris à sa charge un montant de 21 millions de francs qui était le rattrapage lié à la péréquation. On a dépassé le stade de la mauvaise humeur et il faut aller de l'avant en votant le budget 2013.

**M. Thierry Buche** a bien compris l'intervention de M. van Singer. Les charges sociales ne représentent pas l'entier du report des charges cantonales sur les communes.

**M. André Kudelski** signale que les charges augmentent pour les communes. On est dans une situation où les communes subissent les charges, mais elles n'ont pas une place pour les piloter. Il est indispensable d'avoir une fonction de copilote pour les communes afin qu'un contrôle puisse être effectué.

**M. Christian van Singer** précise qu'il y a déjà des plateformes de discussion pour les communes. Vue l'évolution de la facture sociale à la page 16, la Commune est mal placée pour faire des remarques sur l'augmentation constante des charges.

**M. Philippe Mingard** souligne que la facture sociale a triplé en 16 ans. Les prestations détaillées de la facture sociale augmentent entre 90% et 853%. Il est préoccupé par l'augmentation systématique des charges sociales décidées par le Canton. Sur le budget 2013 la facture sociale diminue par rapport au budget 2012. Il faut savoir qu'on va rétrocéder 2 millions de francs parce qu'on a payé trop l'année passée. Il n'y a pas vraiment une diminution de la facture sociale.

**M. Jacques-André Conne** pense que l'on peut adopter une résolution disant au Canton que l'on peut faire une meilleure répartition de la facture sociale pour les communes. Il précise qu'il y a un organe paritaire, appelé le Conseil de politique sociale, dans lequel les communes sont représentées. Comme l'a signalé Mme Weber-Jobé, le Conseil d'Etat a décidé de renoncer aux rattrapages de 21 millions de francs pour la facture sociale de 2011 et 2012. Le Conseil d'Etat est entré en négociations qui visent à revenir à une répartition de la facture sociale de 1/3 pour les communes et de 2/3 pour le Canton.

**M. Philippe Pilet** encourage à accepter l'amendement de M. Aguet et demander à la Municipalité de revenir avec un nouveau préavis.

**M. Thierry Buche** maintient sa résolution.

**M. Claude Weber** se préoccupe de l'augmentation de la facture sociale. Les situations de vie se sont dégradées depuis quelques années ce qui implique une augmentation de la facture

sociale. Il n'est pas favorable à une augmentation des impôts cantonaux comme suggère M. Buche.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**On vote l'amendement de M. Denis Aguet. Il est accepté (13 voix contre et 12 abstentions).**

**On procède à la votation de la résolution de M. Thierry Buche :**

Le Conseil communal de Lutry souhaite transmettre au Conseil d'Etat sa préoccupation face à l'augmentation importante et régulière de la facture sociale en particulier et, de manière générale, des diverses politiques publiques financées conjointement par le Canton et les communes. Par ailleurs, il estime que les discussions relatives à la répartition du coût de ses politiques publiques doivent être menées de manière constructive pour aboutir rapidement à un résultat réduisant la part actuelle de financement des communes.

**La résolution est acceptée (32 pour, 24 contre et 9 abstentions)**

**Le budget est soumis au vote du Conseil. Il est adopté (1 abstention) amendé comme suit :**

### **1. Amendement au budget 2013 de la Bourse communale**

Refus du crédit de CHF 50'000.- pour la mise en place de bornes télescopiques au croisement Quai Gustave Doré-Place des Halles.

d'approuver ensuite le budget 2013 amendé comme suit :

### **2. Le budget 2013 de la Bourse communale**

- Revenus de fonctionnement		CHF 59'003'000.-
- Charges de fonctionnement	CHF 57'912'000.-	
- Attribution à des comptes d'amortissements	CHF 1'692'000.-	
- Attribution à des comptes de réserves	CHF 386'000.-	
- Imputations internes	CHF 108'000.-	CHF 108'000.-
- Résultat - Excédent de dépenses		CHF 987'000.-
	<hr/>	<hr/>
<b>Sommes égales</b>	<b>CHF 60'098'000.-</b>	<b>CHF 60'098'000.-</b>

### **3. Le budget 2013 des Services industriels**

#### *Revenus de fonctionnement*

- Service des Eaux	CHF 3'219'000.-
- Service de l'Electricité	CHF 8'439'000.-
- Service du Gaz	CHF 566'000.-

#### *Charges de fonctionnement*

- Service des Eaux	CHF 2'640'000.-
- Service de l'Electricité	CHF 7'638'000.-

8

- Service du Gaz	CHF 494'000.-	
<b>Total comptes de fonctionnement</b>	<b>CHF 10'772'000.-</b>	<b>CHF 12'224'000.-</b>
Attribution et prélèvement à des comptes		
- d'amortissements	CHF 1'246'000.-	
- de réserves	CHF 206'000.-	CHF 0.-
<b>Total charges et revenus</b>	<b>CHF 12'224'000.-</b>	<b>CHF 12'224'000.-</b>
Imputations internes		
Administration des S.I.	CHF 3'311'000.-	CHF 3'311'000.-
<b>Sommes égales</b>	<b>CHF 15'535'000.-</b>	<b>CHF 15'535'000.-</b>

4. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires amendés:

**de la Bourse communale de CHF 723'000.-**

5. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2013) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

<b>de l'Épuration des Eaux</b>	<b>CHF 750'000.-</b>
<b>du Service des Eaux</b>	<b>CHF 300'000.-</b>
<b>du Service de l'Électricité</b>	<b>CHF 200'000.-</b>
<b>de l'Éclairage public</b>	<b>CHF 0.-</b>
<b>du Service du Gaz</b>	<b>CHF 0.-</b>

6. PREAVIS MUNICIPAL No 1186/2012 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2012 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président libéral de la Commission des finances, résume trois chiffres. Pour les comptes de fonctionnement, les dépenses supplémentaires ont été de CHF 137'000.- pour la bourse communale et de CHF 62'000.- pour les Services industriels. Les dépenses supplémentaires dans les comptes d'investissements de la bourse communale s'élèvent à CHF 293'000.- dont CHF 240'000.- dus à l'incendie du pavillon du Grand-Pont (remboursées par l'ECA).

**La Municipalité** ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**Les conclusions du préavis sont adoptées avec une abstention, à savoir :**

**d'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2011 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :**

**BOURSE COMMUNALE**

**1. Comptes de fonctionnement budgétaires CHF. 137'000. –**



**2. Comptes d'investissement du bilan** CHF. 293'000. –

**SERVICES INDUSTRIELS**

**1. Comptes de fonctionnement budgétaires** CHF. 62'000. –

7. PREAVIS MUNICIPAL No 1187/2012 RELATIF A L'ADDENDA AU PPA PORT DU VIEUX-STAND DU 6.09.1995

Au pupitre **M. Jean-Michel Clerc**, président radical de la commission, explique que celle-ci a examiné le préavis et constaté que la procédure était conforme. La mise à l'enquête n'a pas amené d'opposition. L'impact sur l'environnement a été analysé ainsi que les coûts qui sont pris en charge par la Coopérative du Vieux-Stand. Il y aura une créance compensatoire de CHF 210'000.- qui servira à créer des places de parc dans le domaine public. La commission propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

**La Municipalité** ne demande pas la parole.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. Christian van Singer** demande à la Municipalité si une partie de la digue va être végétalisée comme prévu à l'article 27 et qui n'a pas été fait jusqu'à présent.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond que la Coopérative du Vieux-Stand a fait des tentatives de végétalisation en plantant des arbustes et arbrisseaux mais qu'elle a rencontré des problèmes et que les résultats ne sont pas très bons.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**La conclusion du préavis est adoptée avec une abstention, à savoir :**

D'adopter l'addenda au plan partiel d'affectation « Port du Vieux Stand » du 6 septembre 1995

8. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE RECUSATIONS

Pour remplacer Mme Carol Gay-Hirt, M. Sébastien Rod, au nom du groupe radical, propose la candidature de **M. Michel Monod**. Il est élu à l'unanimité.

9. ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE RECUSATIONS

Pour remplacer Mme Carol Gay-Hirt, M. Sébastien Rod, au nom du groupe radical, propose la candidature de **M. Michel Monod**. Il est élu à l'unanimité.

10. ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Pour remplacer M. Patrick Aeby, M. Sébastien Rod, au nom du groupe radical, propose la candidature de **M. Yves Chaperon**. Il est élu à l'unanimité (une abstention).

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 569/2012 *Turbinage de la Lutryve*

N° 570/2012 *Hôtel-restaurant « Le Rivage »*

N° 571/2012 *Départ de M. Philippe Besson, Chef de service SI*

Au nom du Conseil, le **Président** souhaite tout le meilleur à M. Philippe Besson.

N° 572/2012 *Séances du Conseil communal 2013 :*

4 mars – 29 avril – 24 juin – 7 octobre – 4 novembre – 7 décembre.

## 12. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

## 13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

**M. André Kudelski** signale que lors d'importantes chutes de neige, les services de la voirie ne sont pas adaptés pour le déblaiement de la neige sur la route de la Conversion. Il demande si c'est possible d'avoir dans cet axe de communication majeure un service de déblaiement bien organisé surtout quand les conditions hivernales sont annoncées.

**Mme Aude Savoy** ne partage pas cette position. La voirie est parfaitement équipée pour répondre aux problèmes de déneigement. La route de la Conversion est du ressort de l'Etat de Vaud. Il faudrait aussi que les automobilistes s'adaptent aux conditions hivernales.

**M. Roland Dumas** demande que la police agisse rapidement en cas de neige et mette les feux en position clignotante sur la route de la Conversion.

**M. Claude Weber** informe qu'il a été approché par M. Eric Muller, ancien conseiller, pour qu'il fasse part au Conseil d'une lettre parue dans le Régional, concernant les nouveaux escaliers situés en bas du chemin de Crochet. Ces escaliers sont dangereux pour les utilisateurs, car la marche est très étroite par rapport à sa hauteur.

**Mme Aude Savoy** précise que cet escalier n'était pas prévu dans le projet initial. Il correspond aux normes, il est praticable et a une main courante. Les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'escalier doivent prendre le sentier. On ne va pas corriger cet escalier qui a une petite emprise sur la route. Si l'on avait fait un escalier plus confortable, il y aurait eu un impact sur le paysage.

**M. Bernard Hagin** pense que ce n'est pas une réponse. Il faut le reconnaître, l'escalier est mal fait, car les marches sont trop courtes.

**Mme Aude Savoy** insiste que l'escalier répond aux normes.

**M. André Kudelski** concernant la construction des parois antibruit entre le bout du chemin de Fénix et la route de la Conversion demande à la Municipalité si elle peut faire quelque chose pour que les délais soient respectés et d'autre part pour que les entreprises qui travaillent sur ce chantier ne mobilisent pas un chemin durant une très longue durée pour parquer leurs voitures et déposer leur matériel.

**Mme Aude Savoy** déplore les retards des travaux des CFF, mais la Municipalité ne peut pas intervenir sur ce point. Elle prend note des remarques et veillera à ce que les installations du chantier ne débordent pas.

**M. Claude Weber** revient à la réponse de Mme Aude Savoy concernant l'escalier. Il se demande s'il est plus important que l'escalier soit aux normes ou qu'il soit praticable.

**M. Pierre Bonjour** fait une suggestion pour que la police intercommunale puisse utiliser des vélos pour faire ses patrouilles dans certains secteurs.

**M. Jean-Pierre Favre** rebondit sur ce qu'a dit M. Bonjour. Pour que les policiers fassent du vélo à Lutry il faudrait déjà qu'ils soient présents. La police de proximité n'existe plus depuis que l'on a voté l'APOL.

**M. Jacques-André Conne** n'est pas d'accord avec M. Favre, la police est présente.

**M. André Liechti** revient sur la demande qu'il avait fait l'année dernière de mettre en place une signalisation qui facilite le cheminement piétonnier entre le bourg et la gare.

**Mme Nicole Dentan-Grange** émet le vœu que les commissions permanentes puissent faire une fois par année un rapport sur leur travail.

**Le Président** répond qu'il a posé la question aux chefs de groupe et que l'on en reparlera au début de l'année. On présentera éventuellement ces rapports en même temps que le rapport de gestion.

**M. Bernard Hagin** rappelle qu'il y a quelques années, il y avait à l'ordre du jour de la séance de décembre un point concernant les rapports des commissions permanentes.

**M. Dominique Roulet** demande quand est-ce qu'il y aura une amélioration des dessertes des transports publics nord-sud et est-ouest.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond que l'axe est-ouest est un des grands projets avec les bus à haut niveau de services. Concernant l'axe nord-sud il y a eu plusieurs postulats à ce sujet qui ont été acheminés aux TL. Une modification risque d'être apportée sur cette ligne nord-sud, le but étant d'augmenter les cadences. La proposition devra être coordonnée avec les bus à haut niveau de service. Des nouveaux quartiers vont se construire et devront être alimentés par les transports publics.

**M. Jacques-André Conne** remercie les conseillers communaux d'avoir adopté le budget. Il remercie les chefs de service et leur demande de transmettre ces remerciements à l'ensemble du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 18h02.

**La prochaine séance est agendée au 4 mars 2013 à 20h00.**

## BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

D. Richter

P. Brentini